

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 16 mai 2019, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogations demandées
72, 10 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 620)	D'autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement en cour avant à une distance de 0,8 m d'un mur fenestré au lieu de 1,5 m.
122, 15 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 973 865)	D'autoriser une opération cadastrale du lot 1 973 865 ayant pour objet la création de 3 lots (lots 6 298 497, 6 298 498 et 6 298 499) : <ul style="list-style-type: none"><li>- une marge latérale gauche de 0,86 m au lieu de 1,5 m pour le lot 6 298 498 ;</li><li>- avec une largeur de terrain de 12,19 m au lieu de 18 m pour chacun des nouveaux lots ;</li><li>- avec une superficie de 427,4 m<sup>2</sup> au lieu de 550 m<sup>2</sup> pour chacun des nouveaux lots.</li></ul>

Deux-Montagnes, le 1<sup>er</sup> mai 2019

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques